

# Conditions Générales de Location

La prise en charge du matériel et /ou de la vaisselle implique l'acceptation des conditions générales ci-après :

## **1 – Conditions à remplir**

Le Locataire doit fournir et justifier des informations indispensables à l'établissement du contrat de location, à savoir son identité, âge et adresse.

La location ne pourra être consentie qu'à une personne majeure (18 ans révolus).

En cas d'indisponibilité du Matériel résultant d'un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera due par le Loueur au Locataire.

## **2 – Conditions d'utilisation du matériel**

2-1 Etat du matériel : un état du matériel sera effectué en présence des parties lors de la mise à disposition de celui-ci. A défaut, le Loueur est réputé avoir délivré un matériel en bon état et apte au fonctionnement et ne pourra pas tenir compte de réclamations concernant des dégâts qui n'auront pas été signalés au moment de la livraison ou départ.

2-2 Usage du matériel : le Locataire est seul responsable de l'utilisation du matériel.

Le Locataire s'engage à exploiter le matériel ou la vaisselle strictement dans les conditions normales d'utilisation.

Le matériel est fourni en parfait état de fonctionnement, le Loueur n'assume aucune responsabilité directe ou indirecte en raison de défauts de fonctionnement, sinistre total ou partiel survenant après la livraison ou départ du matériel.

Le Locataire ne peut, en aucun cas, confier tout ou partie du matériel à un tiers et ne pourra modifier le matériel de quelque manière que ce soit.

2-3 Restitution du matériel : le matériel ou la vaisselle est rendu sale par le Locataire mais débarrassé des déchets et rangé dans les emballages appropriés, mis à disposition par le Loueur.

Le matériel ainsi que les emballages cassés ou manquants seront facturés au Locataire aux conditions indiquées ci-après.

## **3 - Durée de Location**

La location prend effet au moment où le client prend possession du matériel. La période de location est fixée au moment de la signature du contrat.

En cas d'annulation, l'acompte versé par le Locataire sera conservé par le Loueur.

Modification des quantités : celles-ci restent ajustables jusqu'à 10 jours avant la manifestation. En cas de diminution importante des quantités après le délai des 10 jours, Le Loueur se réserve le droit d'appliquer le tarif correspondant à la quantité initiale. En cas d'augmentation

importante des quantités après le délai des 10 jours, Le Loueur se réserve le droit de ne pas pouvoir répondre à la demande, suite à ses réservations déjà conclues.

3-1 Durée : Le Locataire s'engage à restituer le matériel au Loueur à la date prévue au contrat de location sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires civiles et pénales.

Si le Locataire souhaite prolonger la location au-delà de la durée prévue au contrat, il lui appartiendra d'obtenir l'accord préalable du Loueur et de lui faire parvenir sans délai le loyer complémentaire. En l'absence d'accord écrit pour prolongation, et sauf cas de force majeure, le Locataire devra s'acquitter du loyer complémentaire et s'expose à une pénalité de 10 Euros par jour de retard.

3-2 Fin de location : La location se termine par la restitution du matériel au Loueur.

Tous frais de remise en état rendus nécessaire par le fait du Locataire et justifiés sur la base d'un devis communiqué au Locataire seront facturés au Locataire.

## **4 – Prix de la location**

4-1 Paiement : un acompte de 30 % du coût prévisionnel de la location est demandé à la signature du contrat. Le solde de la location est payable à la mise à disposition du matériel.

Le prix de location s'entend au tarif en vigueur au jour du contrat.

4-2 Caution : une caution est demandée au Locataire lors de la réservation ou au plus tard lors de la mise à disposition du matériel. Cette caution est destinée à couvrir les frais de remise en état du matériel endommagé ou les frais de remboursement du matériel en cas de non-restitution.

En l'absence de toute somme due par le Locataire au Loueur, la caution lui sera restituée dans un délai maximum de 8 jours à compter de la fin de location. Dans le cas où le Locataire serait redevable envers le Loueur de sommes au titre du présent contrat, le Locataire autorise expressément le Loueur à retenir les sommes dues sur la caution en justifiant auprès du Locataire.

## **5 – Responsabilités et Garanties**

Le Locataire est responsable du matériel, dont il a la garde, à compter de la mise à disposition de celui-ci et jusqu'à la récupération effective du matériel par le Loueur.

Le Locataire sera responsable de tous dommages causés au matériel ainsi que ceux causés par l'utilisation pendant la durée de la location.

## PRIX FACTURES en cas de PERTE ou CASSE

Assiette ronde 18, 21 ou 27 cm	2 €	Saladier verre 23 ou 26 cm	5 €
Assiette carrée 23 ou 26 cm	4 €	Couteau à pain	5 €
Ardoise	5 €	Seau à Champagne	10 €
Verre	1.50 €	Chauffe-eau 15 L	150 €
Corbeille à pain	1 €	Bain-Marie	150 €
Pichet	1.50 €	Chafing Dish	40 €
Plateau à fromages	2 €	Plancha 65 cm	400 €
Plat ovale inox	10 €	Kit Paëlla (40 pers.)	200 €
Couverts	1.50 €	Fontaine à cocktail	200 €
Tasse	1 €	Fontaine chocolat	50 €
Percolateur 15 L	150 €	Table rectangulaire	80 €
Thermos 2 L	30 €	Table ronde	100 €
Appareil à hot-dog 4 plots	200 €	Chaise PVC blanche	15 €
Friteuse électrique 8 L	200 €	Housse chaise + nœud	15 €
Machine à glaçons	800 €	Portant (avec cintres)	30 €
Support plateau	10 €	Nappe rect. ou ronde	25 €
Vasque à cocktail	70 €	Serviette	2.50 €
Remorque frigorifique	4 000 €	Machine a barbe a papa	350 €
Barnum 3 x 3 m blanc	800 €	Mange-debout	50 €
Présentoir à gâteau	30 €	Plateau 45 x 35	4 €
Structure gonflable	1 500 €	Costume Sumo	1 500 €

Casiers à verres	40 €
Caisse PVC + couvercle	20 €
Range-couverts + couvercle	15 €
Petite caisse PVC + couvercle	5 €

### Signatures :

Le LOCATAIRE.....  
(avec la mention « lu et approuvé »)

Challans, le .....